

25 nov 2016 -17:34

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2016

Contingent de l'armée pour 2017

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 2017.

Le contingent de l'armée sera limité à 30.130 militaires. Ce nombre exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2017. Il se subdivise comme suit :

- 28.980 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- 700 militaires qui peuvent être rappelés sous les armes le jour où le contingent de l'armée atteint son niveau maximum (réservistes)

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée doit être fixé annuellement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>